



COMITÉ SYNDICAL du VENDREDI 1^{er} DECEMBRE 2022 à 18H00

L'an deux mille vingt-deux, le 1er décembre à 18 h00, le Comité Syndical s'est réuni au Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM) à Brive-la-Gaillarde, sous la présidence de Monsieur CHRISTIAN PRADAYROL.

Nombre de Délégués

En exercice : 130

Présents : 68

Pouvoirs : 1

Votants : 68

Adopté avec :

Pour : 68

Contre : 0

Abstention : 0

Convocation établie et
affichée le :

24 novembre 2022

Certifié exécutoire compte
tenu :

- de la transmission en
Sous-Préfecture le :

- de la publication le :

DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 52

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Mme Danielle FAUCON, M. Jean-Louis LASCAUX, M. Christian POUCH, M. Eric VALERY, Mme Hélène LACROIX, M. Julien BOUNY, M. CLOG DACHARRY, Mme Anne COLASSON, M. Philippe DELARUE, M. Jean-Claude DESCHAMPS, Mme Marie-Christine LACOMBE, M. Philippe LESCURE, Mme Sandrine MAURIN, M. Pierre MONTEIL, M. Franck PEYRET, M. Christian PRADAYROL, M. Paul ROCHE, Mme Valérie TAURISSON, M. Jacques VEYSSIERE, M. Jean-Paul FRONTY, Mme Corinne FERLAND, M. Guillaume PELISSIER, M. Yves LAPORTE, M. Jean-François CHEVREUIL, M. Carlos MARTINEZ, M. Olivier GUIGNARD, M. Jean MEYJONADE, M. Régis LESCURE, M. Christian MANIERE, M. Alain RIGOUX, Mme Chrystèle POUCH, M. Robert DALLES, M. Michel DONZEAU, Mme Sandrine LABROUSSE, Mme Delphine FOUCAUD, M. Denis VIGNERON, Mme Sylvie LORENZON, M. Eric BOUYOUX, M. Henri SOULIER, M. Alain LAPACHERIE, M. Alain ISELIN, Mme Anne-Marie OUMEDIKANE, Mme Martine JUGIE, Mme Martine DUMONT, M. Daniel FREYGEFOND, Mme Sonia CHOUZENOUX PINET, M. Bernard CONTINSOUZAS, M. Jean-Louis MICHEL, M. Yves GARY, M. Clément TALLERIE, M. André HACQUART, M. Claude VILLENEUVE.

Communauté de Communes Midi Corrèzien : 10

M. Alain SIMONET, M. Gabriel BARRADE, M. Pierre MILY, M. Christian BORDE, M. Patrick LABALLE, M. Alain VAUZOUR, M. Pierre MACHÉ, M. Antoine LAMAGAT, M. Olivier LAPORTE, Mme Françoise CHAPOULIE.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT DONNÉ POUVOIR : 1

M. Frédéric SOULIER à M. Christian PRADAYROL.

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS PRÉSENTS : 5

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive :

M. Michel ZULBERTY, Mme Sylvie PLAS, M. Michel DA CUNHA, M. Richard LANDRAUD, Mme Myrienne AUSSEL THOMAS.

Communauté de Communes Midi Corrèzien : 1

Mme Claire LABRUE.

Accusé de réception en préfecture
019-251900197-20221213-2022-18-DE
Date de télétransmission : 13/12/2022
Date de réception préfecture : 13/12/2022

DÉLIBÉRATION N°2022-18

Le Comité Syndical, réuni conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, a désigné Monsieur Clément TALLERIE pour remplir les fonctions de secrétaire.

DELIBERATION N°2022-18 : CONVENTION DE LOCATION A USAGE DE BUREAU ENTRE LE SEBB ET LA CCI

RAPPORTEUR : MONSIEUR CHRISTIAN PRADAYROL, PRESIDENT

Depuis le 1er juillet 2015, la communauté d'agglomération du Bassin de Brive (CABB) a pris à bail un plateau à usage de bureaux du 6^e étage de l'immeuble consulaire sis 10 avenue Maréchal Leclerc- 19100 Brive, propriété de la Chambre de Commerce et de L'Industrie de la Corrèze (CCI) afin d'y accueillir la direction de l'aménagement du territoire ainsi que les agents du SEBB, jusqu'à présent agents de l'Agglo de Brive.

L'accroissement d'activité du service a conduit à recruter des personnels complémentaires et aujourd'hui des bureaux supplémentaires sont devenus nécessaires. À cette fin, le SEBB s'est rapproché des services de la CCI pour la prise à bail d'un bureau situé au 7^e étage de l'immeuble consulaire.

Le bureau d'une surface de 15,20m² mis à disposition sera réservé à usage de l'agent SEBB.

Cette location serait consentie moyennant un loyer global de 2 657,32 euros pour une durée de 11 mois, commençant à courir à compter du 2 novembre 2022 pour se terminer le 30 septembre 2023.

Les frais de fonctionnement liés à la connexion réseau est supportée par la CABB, les frais de téléphonie ainsi que les frais d'entretien seront supportés par le SEBB. Par ailleurs, elle supportera toutes les charges de copropriété récupérables par la CCI.

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'approuver le bail de location à usage de bureaux entre le SEBB et la CCI,
- D'imputer les dépenses au budget correspondant,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents s'y rapportant ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Le Président,
Christian PRADAYROL